

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI. Montreal, Vendredi, 3 Mars 1848. No. 50.

LE MANIFESTE

DE M. PAPINEAU (1).

Nous nous sommes engagé envers nos lecteurs à discuter le manifeste de M. Papineau : une absence prolongée et des occupations de tout genre nous ont empêché jusqu'ici de remplir un engagement que nous regardons comme sacré ; mais nous sommes en position de le faire aujourd'hui.

On sent de suite combien notre position est délicate sous un double point de vue. Comme journaliste, nous avons à discuter les opinions d'un homme qui fut pendant trente ans le premier personnage politique de son pays, la personnification incarnée de la nationalité canadienne-française ; du formidable tribun qui résumait en lui toute la pensée populaire ; qui pendant plus d'un quart de siècle a flétri de sa brûlante parole les oppresseurs de son pays ; de l'homme que les tempêtes politiques ont jeté violemment sur la terre étrangère, qui a retrempe dans l'amertume de l'exil les opinions de toute sa vie, et qui les a cherché d'autant plus que l'infortune et la souffrance pour ces mêmes opinions les a plus profondément enracinés dans son cœur. C'est donc une gloire qu'on ne saurait rejeter sans se renier et se flétrir soi-même ; c'est donc un homme qu'il faut respecter et chérir lors même que l'on ne peut partager toutes ses opinions, et qu'on les voit paraître à plusieurs opinions d'un temps qui n'est plus. Personne ne doute du moins qu'elles ne soient chez le vieux patriote le produit d'une conscience pure et toujours la même, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Ce n'est pas nous, à coup sûr, qui emploierons notre plume à la condamnation et à la censure d'une vie publique pleine de dévoûment et de gloire nationale ; nous qui, encore enfant, sentions vibrer en nous la corde des nobles sentiments aux mâles accents du grand orateur ; qui, impuissant à l'aider par l'action, l'aidions dès lors par la pensée et par le cœur. Les nobles souvenirs, les généreuses aspirations du passé ne s'effacent pas si vite surtout quand ils se lient à des événements comme ceux de nos jours mauvais. Nous avons signé pour ainsi dire à deux mains les résolutions de 1836 ; nous avons gémé sur la division de 1836 et sur les désastres de 1837 et 1838, sur la chute d'une constitution qu'on aurait pu sauver et améliorer, avec plus d'ensemble, plus de bonne entente entre les hommes publics, plus de prévoyance et moins d'obstination dans la persévérance. Ce n'est pas nous, encore une fois, qui oserions donner le coup de pied à un vieux athlète des libertés publiques, au père d'une pensée que nous avons chérie nous-même, et pour laquelle nous aurions donné notre sang, quand même elle ne serait plus réalisable aujourd'hui. Il n'y a que l'apostasie et la trahison qui flétrissent l'homme et lui fassent perdre son passé, quelque glorieux qu'il ait été ; les fautes, quelque graves qu'elles soient, ne souillent pas, quand elles ne procèdent pas du cœur. Mais il est pour le publiciste quelque chose au-dessus des douces reminiscences de la jeunesse, au-dessus du respect, pour une gloire nationale qu'elle soit, au-dessus des considérations de services passés, au-dessus de la crainte ou du respect humain, au-dessus même des sympathies pour l'infortune d'un grand citoyen ; il y a le devoir, l'obligation pour lui, plus encore dans les temps difficiles que dans les temps ordinaires, de dire la vérité telle qu'il la comprend, de dire sa pensée sur les hommes et sur les événements publics ; et ce devoir et cette obligation, nous les comprenons trop pour nous taire dans cette circonstance.

M. Papineau, dans son exil, avait vu tomber la constitution de 91, puis passer tour à tour le conseil des cinq de lord Durham, le conseil spécial de lord Sydenham, et même l'acte d'Union ; il avait été témoin des machinations de Poulett Thompson pour se créer une majorité parlementaire, et du triomphe des idées libérales sous Sir Charles Bagot au moyen du même parlement ; il avait vu ses anciens amis politiques et compagnons d'infortune s'asseoir dans les conseils du souverain pour en sortir par respect pour eux-mêmes et pour les droits du peuple ; il avait vu son cousin et son frère donner la main à un oppresseur de son pays, et par vanité et par ambition, monter ignominieusement les degrés d'un pouvoir qui venait de prouver qu'il était ennemi de tout droit populaire et de toute liberté constitutionnelle. Il arriva au milieu de nous au plein midi de la corruption et du despotisme aux quels son nom, sinon sa pensée, était incessamment lié dans sa famille. Depuis deux ans de retour dans sa patrie, il n'avait pas jusqu'à naguère, que nous sachions, fait connaître sa manière de voir sur la lutte engagée entre ses anciens collègues appuyés de la génération nouvelle et les éternels ennemis de son pays, dans des conditions bien différentes de celles d'autrefois. Nous avons cru que l'homme qui avait été pendant plus de trente ans la personnification d'un principe qui, quoique juste en soi, n'en a pas moins produit le conflit dont on a profité pour promener le glaive et la torche incendiaire au milieu de nos habitations, pour faire monter nos concitoyens sur l'échafaud, pour le bannir lui-même en mettant sa tête à prix ; nous avons cru qu'un tel homme, s'il ne lui convenait pas de rentrer dans la vie publique en foulant le sol natal, devait au moins saisir les mille occasions qui lui étaient offertes de dire ce qu'il pensait des hommes et des choses, d'autant plus que son nom (à son insu et contre sa volonté sans doute) avait servi dans son exil à diviser ses compatriotes ; que, contre toute justice, l'on avait donné une situation importante à son fils comme pour apaiser la colère du vieux patriote ; que son cousin et son frère même étaient ministres contre le gré du peuple, et que toute sa famille était passée armes et bagages à l'ennemi, consentant ainsi à souiller, pour quelques pièces d'argent et pour un peu de pouvoir un nom si pur, si grand et si chéri jusque là. Telle est la ligne de conduite que notre conscience et notre jugement nous ont dictée deux ans pour l'ex-orateur de la chambre d'assemblée du Bas-Canada. M. Papineau n'était pas, ne pouvait pas être dans la position d'un simple citoyen, ni mé-

me d'un homme public ordinaire qui peut rentrer sans inconvénient ou sans danger dans la vie privée. Aussi ses amis politiques et le pays entier ont-ils dû regretter qu'il ait attendu pour manifester sa pensée que les hommes qu'il devait nous aider à flétrir ne fussent plus des hommes publics, et que son appui moral nous ait manqué lorsque nous en avions tant besoin. Cependant si nous avons pensé qu'il était de notre devoir d'exposer les dangers et les inconvénients d'un silence aussi regrettable, nous n'avons nullement intention de jeter du doute sur les motifs qui ont engagé M. Papineau à ne parler qu'au moment d'une élection générale.

Maintenant, en face d'événements qui se déroulent, d'événements graves par eux-mêmes et graves dans leurs conséquences ; au moment où le salut ou la perte de la cause pour laquelle il a combattu avec tant de talent, d'énergie et de persévérance allait sortir de l'urne électorale, pouvait-il prudemment manifester sa pensée présente qui n'est rien autre chose que sa pensée ancienne, sa pensée de toute sa vie ? Pouvait-il, sans danger pour cette même cause, condamner le système actuel, avant que la volonté populaire l'eût suffisamment élaboré, et lorsque, comme il l'avoue lui-même, une élection générale allait donner la victoire au parti libéral, pour le remplacer par un système qui a eu cinquante années de vigueur mais d'infructueux essais, et qui n'a aujourd'hui de point d'appui ni dans la représentation législative ni dans le peuple, parce que celui-ci instruit par des revers, n'est plus prêt pour une agitation fievreuse et désespérée ? devait-il vouloir une pareille manifestation lorsque celle-ci pouvait jeter le trouble entre les seuls matériaux de succès que nous possédions, dans l'état présent de notre condition politique, et briser la faible affinité qui existe entre des éléments dont tout le monde admet l'hétérogénéité et l'incohérence, mais qu'il n'est pas en notre pouvoir de remplacer par d'autres meilleurs et plus homogènes ? devait-il se proclamer le champion isolé d'un système qui n'est plus, lorsque lui-même consent à permettre au système actuel de s'essayer de nouveau durant le prochain parlement ? Nous ne le croyons pas, et nous regrettons sincèrement cette manifestation qu'il eût dû comme tant d'autres choses sacrifier sur l'autel de la patrie. L'appui de sa parole, de son expérience et de son influence eût été d'un grand secours à ses amis politiques, pourquoi leur refuse-t-il ? pourquoi se contente-t-il d'être le spectateur oisif, si non indifférent, d'une lutte entre les amis et les ennemis de son pays, uniquement parce qu'il n'approuve pas l'arrangement de la bataille ? Est-ce donc qu'il n'y a pas dans l'histoire moderne comme dans l'histoire ancienne des exemples d'un pareil dévoûment chez les hommes publics, d'un pareil sacrifice de sa volonté isolée à la volonté collective de ses compatriotes ? Le plus grand danger pour un pays, ce n'est pas tant le système qui pèse sur lui que la désunion entre ceux qui sont appelés à le défendre, la désunion, soit dans l'action soit dans l'inaction.

Ce n'est pas, il faut y songer, avec nos seules forces surtout avec les forces que l'Union nous a faites, que nous pouvons remporter la victoire, mais avec ces forces combinées avec d'autres qui nous manqueraient si nous acceptons l'état de choses auquel M. Papineau veut nous ramener. Si nous voulions revenir à 1836, dans ce moment tous les hommes sincères qui se rallient à notre cause nous abandonneraient de suite pour nous laisser dans l'isolement. Instruit par l'histoire de tous les peuples et par la nôtre propre, nous n'admettons pas le principe qu'il faut protester quand même ; nous admirons au contraire cette sage prévoyance d'un roi de Sparte qui laissa dormir la loi, pendant un jour, pour ne pas manquer de soldats, lorsque la patrie était en danger.

Voilà pour l'opportunité ; maintenant nous allons discuter directement les idées mêmes de M. Papineau qui s'exprime ainsi au sujet de l'acte d'Union :

« Nous avons vécu sous un régime déplorable, c'est surabondamment admis et prouvé. C'est à ceux qui ne peuvent plus se dégager des conséquences qui découlent de leurs admissions à démontrer que l'ordre nouveau est meilleur que l'ancien, que les réformes qu'ils ont indiquées étaient sincères et suffisantes, que le gouvernement responsable tel qu'il a fonctionné n'a pas été un mot jeté au hasard, une vaine théorie nullifiée par la pratique et par les explications des lords Russell, Sydenham et Metcalfe ; que l'acte d'Union accompagné de cette concession a été donné pour que l'influence populaire se fit efficacement respecter par les gouverneurs. Moi je ne crois à rien de tout cela. »

« Lord Russell, qui a fait passer l'acte d'Union, ne l'a pas fait pour nous donner un meilleur gouvernement que celui qu'il supprimait. Ce n'était pas par une iniquité aussi patente que l'on voulait préparer un avenir de justice, de conciliation et de contentement. »

Personne n'ignore les motifs qui ont présidé à l'acte d'Union, tout le monde sait que l'on voulait au moyen de cet acte nullifier, anéantir la population en grande majorité dans le Bas-Canada ; personne, que nous sachions, n'est disposé à nier les effets désastreux jusqu'ici de cette mesure d'iniquité. Mais la question n'est pas là, elle ne peut pas être où M. Papineau veut la placer. Est-il opportun d'agiter ? peut-on à l'heure qu'il est, sans changer et avec quelque chance de succès, agiter le rappel d'une mesure, dont nous nous accordons avec lui à reconnaître l'injustice et la tendance mauvaise ? C'est l'unique problème dont on puisse, dans ce moment, demander la solution aux hommes réfléchis ! Les quelques lignes que nous adressons, il y a quelques semaines, à M. Neilson et la Gazette de Québec, au sujet de ce même acte d'Union, justifient, nous le croyons, les députés libéraux du Bas-Canada, de n'avoir pas continué l'agitation du rappel de l'Union. Voici donc comme nous nous exprimions le 2 décembre dernier : « La majorité des représentants du Bas-Canada protesta contre l'Union en 1841 ; c'était bien, c'était son devoir et dans son droit ; mais protester toujours eût été une absurdité, un suicide. Car, pour faire ce protêt éternel dans la chambre, elle n'avait que les éléments qui lui avaient fait l'Union, de sorte que, sur 84 membres, on n'en devait trouver jamais que 25 ou 26 pour signer ce protêt. C'était placer une po-

lution respectable par son nombre sur un théâtre qui la rapetissait aux yeux du monde et à ses propres yeux ; c'était montrer sans cesse, comme signe de sa force et de sa volonté nationale, une minorité, désespérée pour elle et rassurante pour ses oppresseurs, encourageant pour ceux qui avaient suggéré ou fait l'Union dans un but d'oppression et d'anéantissement ; se placer toujours dans un pareil isolement et s'obstiner à le constater, c'était vouloir obstinément rappeler à ses adversaires l'exiguïté de son nombre et de sa force ; c'était produire un effet moral, funeste à ceux dont elle avait pris en main les destinées politiques. On ne doit pas anéantir de pareils résultats uniquement pour la satisfaction personnelle de faire une chose agréable et populaire même. L'acte d'Union avait évidemment été créé pour écraser la population canadienne-française, personne n'en doute, puisque l'on fit semblant de ne pas entendre les cris des centaines de milliers qui protestaient énergiquement contre ce meurtre social. Si donc nous avons protesté à chaque session, depuis sept ans, contre l'acte d'Union, c'est été faire comprendre que nous en trouvions le fardeau accablant ; tant mieux donc pour eux, tant mieux pour le succès ardemment souhaité de leur mesure d'iniquité ; ce n'était pas, il faut se le bien persuader, le succès qui devait les engager à renoncer à une idée dans laquelle ils mettaient toutes leurs complaisances séduites. Mais si jamais le parti pour lequel on fait l'Union en sentait lui-même le poids du fardeau, (et il le sent déjà), alors l'action sera plus possible et plus utile aux opprimés. Mais en attendant il faudra donc renoncer à toute participation aux affaires, comme on ne l'a déjà que trop fait, pour prêcher des théories impraticables ; s'isoler complètement, ne pas protéger cette population que l'on veut faire disparaître de ce sol, ne pas la protéger parce que l'acte d'Union qu'on ne saurait tuer, lui, quoiqu'on fasse, existe ? Fallait-il donc encore une fois, pour le seul plaisir de protester, abandonner ceux qui pouvaient nous donner de la force, renoncer à accepter des situations et à commander de l'influence dans les conseils du gouvernement, situations et influence qui pouvaient être d'une immense utilité au Bas-Canada, et lui redonner, en partie du moins, précisément ce qu'on avait voulu lui ravir, ses droits politiques.

N'est-il pas possible, en effet, que ce qu'on a fait pour nous perdre soit pour nous une cause de salut. Ce ne serait pas la première fois qu'un gouvernement serait forcé de subir les conséquences réelles de concessions factices et illusives ; ce ne serait pas la première fois que les tyrans seraient les dupes de leurs propres combinaisons et de leurs propres calculs. Qui ne voit pas les destinées proclamées de ce contentement ? Convient-il de les retarder par un choc brusque sur leur pente naturelle, ou de laisser l'avenir faire en paix son travail de géant ?

L'Union a plus fait pour le triomphe des idées démocratiques et pour l'annexion aux Etats-Unis que les cinquante années de lutttes de l'ancien régime : cela s'explique facilement par les habitudes, les croyances et les instincts respectifs des deux races qui peuplent le Canada. L'immobilité de la foi de l'une de ces deux races la modère dans la route vers l'annexion, vers laquelle elle chemine pourtant, malgré qu'elle le veuille, tandis que la mobilité des croyances de l'autre et le libre examen ont créé en elle un besoin incessant de choses et d'idées nouvelles, et surtout de la liberté dans ses plus extrêmes limites. L'histoire des Etats-Unis et les discours que l'on entend chaque jour dans l'enceinte de notre propre parlement en sont des preuves irrécusables. Mais n'est-il pas plus prudent de laisser venir plutôt que de précipiter, au risque de faire encore verser du sang, un état de choses qui doit arriver, quoiqu'on fasse pour l'empêcher.

Nous ne comprenons pas M. Papineau quand il dit que « c'est à ceux qui ne peuvent plus se dégager des conséquences qui découlent de leurs admissions, à démontrer que l'ordre nouveau est meilleur que l'ancien ; que les réformes qu'ils ont indiquées étaient sincères et suffisantes, que le gouvernement responsable... n'a pas été... une vaine théorie nullifiée par la pratique et par les explications des lords Russell et Sydenham, » etc. ; encore moins quand il soutient l'étrange idée qu'il faut « demander ce qui sera refusé, parce que ce sera refusé. » Veut-il parler de l'entrée au ministère de MEM. Lafontaine et Morin ? Mais comment ces hommes peuvent-ils être obligés de démontrer que l'ordre nouveau est meilleur que l'ancien, quand ils n'ont pas eu à choisir entre l'un et l'autre, et qu'ils ont dû accepter le nouveau ou rester dans l'isolement ? Nous croyons avoir assez démontré que ce dernier parti eût été peu sage et fatal même aux intérêts de la grande majorité de notre population.

Les explications des lords Russell et Sydenham n'ont pas pu nullifier le gouvernement responsable, puisque l'on ne connaît d'eux, officiellement du moins, que les actes par lesquels ils ont concédé au Canada ce même gouvernement responsable ; les paroles de concession du premier sont consignées dans une dépêche, tandis que celles de l'autre sont les résolutions mêmes de 1841, devenues si célèbres dans notre histoire parlementaire. Il n'y a pas eu d'explications ultérieures, si ce ne sont celles de lord Metcalfe ; explications qu'il dut modifier plus tard, quand ses amis lui eurent fait comprendre qu'avec des théories comme les siennes il n'obtiendrait jamais une majorité dans la chambre, parce que la partie britannique surtout de la population était jalouse de ses droits constitutionnels au moins autant qu'elle respectait la prérogative royale. Lord Metcalfe ne voulait ni écouter ni suivre les conseils de ses ministres qui, dans leur *modérantisme*, ne réclamaient que le simple droit de la consultation. Aujourd'hui tout est changé, dans les apparences du moins. Ce n'est plus la prérogative qui étend son sceptre d'or pour absoudre ou condamner en vertu de son droit divin en foulant aux pieds les prétentions les plus légitimes, les plus rationnelles et les plus modérées d'un peuple libre ; c'est la prérogative elle-même qui, prennent des allures moins royales et moins autocratiques, vient se proclamer (par M. Sherwood) la vassale et la sujette soumise d'une volonté ministérielle, et par contre-coup populaire. Pour revendiquer leur droit de consultation et même d'action, des ministres, oubliant la dignité de leur position, descendent dans l'arène publique, pour soutenir qu'eux seuls sont les auteurs de la dissolution présente ; et la proclamation de dissolution comporte ces mots significatifs : « par et de l'avis et consentement de notre conseil exécutif. » C'est là un incontestable progrès, dû à la puis-

sance et à la persistance de l'opinion publique se faisant jour à travers le despotisme et la corruption.

M. Papineau nous dit « qu'avant l'acte d'Union il y avait une opinion politique forte » et que « les élections ne donnaient jamais d'inquiétude sur leurs résultats. » Oui ! mais quelque excellent et quelque désirable que fut le régime ancien, cette opinion n'exerçait son influence que sur le peuple de la colonie sans pénétrer dans les conseils du souverain. La représentation populaire était complètement isolée des deux autres branches de la constitution et en lutte ouverte avec elles. C'étaient des éléments de vie publique qui se heurtaient sans cesse et sans résultat utile, et dont le choc, répété, devait tôt ou tard amener la destruction du faible par le puissant ! Le conseil électif lui-même ne suffisait pas pour améliorer notablement notre condition politique, parce que, si l'Angleterre faisait jamais cette concession, qui n'a pas son principe dans sa propre constitution, elle ne permettrait jamais l'élection pour les gouverneurs de ses colonies. La condition des anciennes colonies anglaises, dans leurs temps primitifs, n'est pas, ne peut pas être la nôtre d'aujourd'hui, elle n'est pas non plus dans les idées actuelles des gouvernements constitutionnels, si ce n'est chez les peuples des Etats-Unis qui ne sont plus des colonies. L'exécutif, se trouvant donc comme par le passé en dehors de l'influence des chambres électives, aurait pu sans interruption et sans soucis continuer son travail d'iniquité et de despotisme.

Nous avons déjà dit que l'acte d'Union avait fait plus pour l'avenir de ce pays que les cinquante ans de lutte et de protestations de l'ancienne chambre d'assemblée du Bas-Canada. Lorsque l'Angleterre croyait ne concéder que les apparences, elle se trompait étrangement, elle concevait la réalité de la responsabilité gouvernementale ; ou, si elle ne la concédait pas de suite, elle y était entraînée malgré elle, puisque ce système qu'elle continuait à créer une opinion publique, moins suspecte à l'Angleterre, plus forte et plus capable de commander que l'opinion appuyée sur la constitution de 91, parce que la représentation actuelle est adossée à une population double de la population du Bas-Canada en 1836 ; une opinion qui finira par triompher des injustices, des privilèges, des intrigues et de la corruption mises en jeu dans des proportions gigantesques. Les vieilles idées de gouvernement ne peuvent plus prévaloir. Il faut que cette machine usée tombe ; et la force des choses qui le veut, c'est la force de l'opinion qui la pousse vers sa destruction pour édifier sur ses débris une volonté d'action capable de dominer toute iniquité qui sera pas la sienne.

Pour celui qui a lu l'histoire de l'Angleterre ; qui a suivi le développement plus ou moins fatidique de la constitution, qui a médité les annales tour à tour glorieuses et paisibles de ce pays (et personne n'a une vue plus profonde de la constitution anglaise que le grand orateur du Bas-Canada), la prétention de donner à notre présent système que quatre années ont fait plus absurde et une injustice... En Angleterre, comme ici, la corruption et le despotisme ont été une audace et une effronterie dont ne sont pas exempts nos présents ministres ; la corruption et le despotisme ont été des privilèges et des forces d'une aristocratie qui a des racines profondes dans le sol de la constitution anglaise ; puis des siècles une des essences de l'Etat britannique, la Grande-Bretagne, et qui a cause de cela même, se sentant plus à craindre pour ces deux fléaux que les réformes politiques. Cependant le peuple anglais, le peuple le plus puissant au monde, et conséquemment le peuple qui mérite le plus de jouir de la liberté, ce peuple a-t-il décrété, dans ses jours de lutttes et d'angoisses, qu'il devait abandonner le système de gouvernement qui lui était échoué au départ ? Non, parce que, mesurant les éléments de la chose publique et comprenant parfaitement son état social, il sentait qu'il ne pouvait mieux faire que d'arriver à la liberté par le chemin que ses tyrans avaient été graduellement forcés de lui livrer. L'essentiel pour un peuple c'est de comprendre ses destinées et de savoir y arriver par le chemin le plus court et le plus facile possible. Eh ! ce chemin n'est pas à coup sûr le rappel de l'Union !

Si M. Papineau nous dit que ce n'est pas dans la constitution anglaise qu'il faut chercher le remède aux maux qui pèsent sur le pays ; que l'Angleterre, au milieu de ses triomphes et de son exubérante prospérité, n'a jamais joui d'une liberté réelle ; que le peuple y est l'esclave d'une aristocratie sans cœur et sans entrailles ; que la représentation populaire, aujourd'hui comme avant la passation du bill de la réforme, y est contrôlée, en grande partie, au moyen de bourgs pourris, par une noblesse héréditaire et puissante par sa propriété foncière ; qu'un tel état de société ne convient pas aux jeunes générations, qui ne doivent vivre et croître que par la liberté et l'égalité ; et qu'il y a un pays plus près, plus dans nos conditions d'existence, où nous devons aller puiser nos renseignements et nos éléments de prospérité ; nous lui répondrons que nous, colons, nous ne sommes pas dans la position du peuple roi allant demander des lois à la Grèce ; que nous ne sommes pas dans la situation d'un peuple libre faisant à son gré choix des institutions qui lui conviennent le mieux ; qu'il vaut mieux, en attendant que vienne d'elle-même l'époque très proche que vous désirez, vous servir des moyens de protection et de salut qui sont autour de vous plutôt que d'abandonner à elle-même, pour l'amour d'une théorie quelque parfaite qu'elle soit, une population qui a besoin des secours de vos talents et de votre énergie d'autrefois. On prendra vos forces pour combattre et pour vaincre ailleurs que dans le système même que vous répudiez ? Il n'y a rien au dehors, rien du réel sur lequel vous puissiez associer une base de succès.

Nous aimons à s'appeler que nous n'avons jusqu'ici considéré l'Union que par rapport à ses effets politiques, ses résultats généraux ; que par rapport à l'influence qu'elle peut exercer sur notre état social et notre avenir comme peuple, en créant une opinion publique plus forte et plus capable de se faire respecter au-delà de l'Atlantique. Nous avons soigneusement mis de côté la question des intérêts matériels et de la prospérité, personnel, comme M. Papineau l'est lui-même, que l'action divisée dans la législation, qu'une législation autant locale que possible sont plus propres que le système contraire à développer les ressources d'un pays, d'un

(1) Quelques-uns de nos lecteurs nous demandant de reproduire cet article du Journal de Québec, et un journal de cette ville venant de publier une très longue correspondance dans laquelle l'auteur essaie de réfuter l'article du Journal de Québec, nous croyons utile de donner insertion à cet article, d'autant plus qu'il est l'œuvre d'une plume vigoureuse et consciencieuse.

Jeune pays surtout. Mais nous sommes, comme peuple, dans une position relative et non absolue, nous avons, comme nous aurons toujours tant que nous serons colonisés, à combattre une influence ayant son point d'appui en dehors de l'action locale. Les Etats-Unis pourraient être longtemps ce qu'ils sont maintenant avec leur législation morcelée, divisée à l'infini et partagée même par la commune, avec leur administration éparpillée sur toute l'étendue de leur vaste territoire, en contact avec un peuple ne possédant qu'une seule législature, et muni d'une administration centralisée comme la France ou l'Angleterre? C'est ce que personne ne croit. Eh! bien, nous sommes par rapport à la Grande-Bretagne ce que seraient les Etats-Unis par rapport aux peuples dont nous venons de parler. Reste à savoir maintenant laquelle des deux choses nous devons préférer, ou les intérêts politiques et sociaux, ou les intérêts purement matériels de notre population quand il n'y a pas d'autre alternative que celle du choix.

M. Papineau signale bien des réformes à effectuer, bien des griefs à faire disparaître, et dont il tient l'Union seule responsable. Cette prétention n'est pas équitable en tant que ces réformes peuvent avoir lieu aussi bien sous le système actuel que sous celui de 1836. Nous voulons parler de la législation incomplète au sujet de l'indépendance des juges, l'indépendance des shérifs, et par conséquent de l'indépendance des jurés; de la législation trop précipitée, des défauts du tarif actuel; de la réforme électorale, de la liste civile, etc. Toutes ces réformes ne peuvent-elles pas s'obtenir au moyen du système actuel, avec de la persévérance et de la bonne entente dans l'action? Le Comité de la réforme de Québec a indiqué des réformes en dedans comme en dehors du système, comme les résolutions de 1836 demandaient des réformes dans la constitution de 91, qu'on était loin de regarder comme parfaite alors. L'indépendance des shérifs n'a pas plus existé avant qu'après l'Union, et le contrôle des deniers publics ne fut pas consacré de suite à l'ancienne chambre représentative du Bas-Canada. La précipitation dans la législation n'est pas une faute de l'Union, elle est due à la nature et au mode même de la législation anglaise. Les Etats-Unis sont aussi mal partagés que nous sous ce rapport, leurs diverses législatures passent comparativement plus de lois que la nôtre. Quant au tarif, nous avons prouvé plus d'une fois que nous ne l'approuvons pas; mais nous n'avons jamais songé à rendre l'Union responsable de la sottise de nos hommes d'état, de nos financiers, et nous ne sommes pas non plus prêt à admettre que sous ce tarif, quelque déficient qu'il soit, le commerce soit moins prospère et moins brillant qu'en 1836.

Maintenant que nous avons discuté les opinions de M. Papineau, avec une franchise et une loyauté qu'il appréciera sans doute, que nous restait-il à faire, si ce n'est de l'inviter, comme nous l'avons toujours fait, à donner au pays, dans la représentation, l'appui de sa puissante parole et de sa longue expérience politique, sans considérer si le système est bon ou mauvais. Nous le prions dans la sincérité de notre conviction de ne pas s'isoler des hommes qui veulent comme lui le bien de leur pays, par des moyens différents, de ne se pas contenter de leur donner un encouragement inerte et passif, de travailler avec eux de toutes ses forces au triomphe d'un système auquel il est disposé à permettre un nouvel essai, afin de donner plus de chance à ce système, persuadé qu'il doit être que les hommes dont nous parlons aiment assez leur pays pour retourner aux idées d'autrefois, s'ils s'aperçoivent à la fin qu'elles sont les seules bonnes et les seules raisonnables. Ce que nous croyons du moins avec une conviction profonde, c'est que, nouvel Aristide, il sera toujours prêt à mettre de côté son exil, son isolement, ses opinions pour accourir au secours de la patrie en danger; ses longs services passés, ses sacrifices, son nom glorieux sont de douces garanties pour l'avenir.



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 3 MARS 1845.

LES BALS A LA CAMPAGNE, ETC.

Suite et fin.

Quant au conte populaire, je vous avoue, M. l'éditeur, que je suis peiné que des compatriotes, tels que sont les rédacteurs de l'Avénir, fissent preuve de si mauvais goût, et cherchent à faire croire ici comme à l'étranger, que notre bon peuple ajoute foi à ces prétendues apparitions du Diable dans les réunions dansantes... Je serais tenté de croire que l'Avénir est encore bien loin dans le bon vieux temps, s'il croit que le curé de Terrebonne et tous ceux de ses bons paroissiens qui, sur sa recommandation, n'ont pas voulu aller au bal dont on a parlé plus haut, sont imbus de ces idées ridicules que leur prête ce journal. C'est faire injure à tout le peuple Canadien, que de le supposer assez idiot pour être dupe de semblables rêveries. Pour moi, je n'y crois pas, à coup sûr, quoique je sois bon Canadien et que mon bon père et ma bonne mère fussent du bon vieux temps. Cependant je crois, M. l'éditeur, que le Diable va au bal plus souvent qu'ailleurs. Car si, comme on n'en peut douter, il va aux églises pour empêcher les fervents chrétiens de bien faire leurs prières, nul doute aussi qu'il n'aille au bal pour y faire son métier, c'est-à-dire, tenter les imprudents qui se mettent à sa disposition. Mais je ne pense pas qu'il s'y rende visible. Car si, comme on le dit, le Diable est très-fin, il me semble qu'il montrerait peu de finesse, s'il se montrait ce qu'il est dans un bal, pour effrayer les danseurs et les empêcher d'y jamais repaître, comme l'Avénir suppose qu'il fit autrefois à Terrebonne. Ce serait pour lui un très-mauvais calcul; et je ne pense pas qu'il soit assez mal-adepte pour raisonner comme le conte populaire; ni qu'il eût consenti à faire sur ce conte la note éditoriale de l'Avénir. Mais je crois qu'il aurait volontiers écrit les bals à la campagne. Il y a dans ce morceau quelque chose d'assez spiritueux pour jeter de la poudre aux yeux de ceux qui ont une petite tendance pour ces plaisirs.

Je ne suis pas superstitieux, M. l'éditeur; je vous assure que je n'ai jamais cru aux revenants. Aussi n'en ai-je jamais vus. Mais je crois que le Diable a sur la terre des lieux de refuge. L'Évangile est trop positif pour en douter. Jésus-Christ qui a chassé un si grand nombre de démons des corps des possédés, et qui assurément savait leurs lieux de retraite, nous assure que, quand ils sont forcés de sortir des cœurs, ils se retirent dans les lieux déserts, par le péché mortel, ils se retirent dans des lieux où des démons ou dans des troupeaux de porcs, dans leur fureur, ils poussaient à se précipiter dans la mer. Je ne crois pas facilement, M.

l'éditeur, tout ce que l'on dit; mais quand j'ai de graves raisons et de graves auteurs pour croire, je me croirais un incrédule si je ne croyais pas. Voilà pourquoi sur l'autorité du fameux Tertulien qui, par sa savante apologie de la religion, a désarmé la fureur de l'empire romain contre les chrétiens, je crois que du temps de ce célèbre Père de l'Eglise, une femme chrétienne ayant voulu, contre l'usage des autres fidèles, assister aux danses et aux spectacles, célébrés par les païens, elle fut tout-à-coup saisie d'un démon furieux. Quelques prêtres ayant eu la charité de voler à son secours et pressant l'esprit infernal de dire pourquoi il avait osé s'emparer d'une femme chrétienne: *J'en avais le droit*, répondit-il, *elle était dans ces lieux qui font partie de mon domaine*. St. Jean Chrysostome, l'orateur à bouche d'or, et que l'on peut croire en cette matière, puisqu'il est mort victime de son zèle contre les spectacles et les divertissements publics, assure que le démon règne en souverain dans ces assemblées; que, si on ne le voit pas toujours prendre possession des corps, il fait quelque chose de pire, puisqu'il s'y rend maître des âmes. Car on ne peut se le dissimuler, il est rare que, dans les bals, on ne soit exposé à perdre son innocence par des paroles indécentes, des airs lascifs, des compagnies mondaines, des discours impudiques, des chansons profanes, des danses scandaleuses; de là vient sans doute que tant de jeunes personnes qui laissent la gloire de leurs parents et l'ornement de la société, avant de se livrer corps et âme à ces funestes plaisirs, ont perdu le goût de la vie et de la solidité; ont contracté des habitudes toutes mondaines, ont fait des liaisons qui les ont perdu de réputation, même aux yeux du monde, qui les avait attirées dans ces sociétés. Ce pays n'a pourtant pas de jeunesse à perdre.—Il faut donc autre chose que des convenances et une bonne éducation pour *surveiller de meurs*. M. le curé de Terrebonne n'avait donc pas tort de dire un petit mot en chaire pour détourner ses paroissiens d'aller à des bals qui se devaient donner dans sa paroisse. Ces braves gens de Terrebonne ont donc bien fait d'élever la voix de leur pasteur pour éviter ces dangers et par le désir de se mieux préparer à recevoir les sacrements.

Mais encore une fois, M. l'éditeur, n'allez pas croire que j'ajoute foi aux apparitions du diable dans les bals. Oh! non, certes, je n'en crois rien et si l'on prenait jamais envie d'y aller, je ne craindrais pas du tout d'y rencontrer le monsieur de l'Avénir, vêtu en noir des pieds à la tête, dont la main terrible fit jeter un si grand cri à la pauvre fille qui dansait avec lui. En vérité, il y a bien des pauvretés dans ce conte populaire, et je ne sais trop s'il aurait trouvé sa place dans les *Mille et une nuits*. Vous aurez sûrement admiré, M. l'éditeur, la nouvelle édition du *Petit Albert*. Elle se débite, je crois, avec de jolies gravures expliquant les signes mystérieux auxquels, sans cela, personne ne comprendrait rien, au bureau de l'Avénir.

Mais je reviens, M. l'éditeur, à quelque chose de plus sérieux, car, vous le savez; quand on fait ou que l'on écoute un conte; c'est s'amuser. L'Avénir veut sérieusement prouver que tout le monde est d'accord pour encourager les bals publics; et afin de mieux confondre le curé de Terrebonne pour sa manière singulière de penser là dessus, il se targue de la pratique de M. M. les Sulpiciens qui, *selon* il dit, *seulement à la tête des bazars qui se terminent ordinairement par un bal charmant, contre lesquels, ces messieurs, (qu'on ne peut certainement taxer d'indifférence) ne s'élèvent jamais*. Voilà de grands noms assurément, et la thèse de l'Avénir va triompher maintenant qu'elle est si bien appuyée; mais malheureusement, M. l'éditeur, la logique de l'Avénir est ici en défaut. Il aurait fallu, ce me semble, prouver d'abord que les Sulpiciens connaissent et approuvent les danses qui se font pendant les bazars: ce point était essentiel. Autrement on pourrait dire que les Sulpiciens approuvent les fraudes et toute espèce de crimes, quand il se charge de distribuer certaines aumônes que l'on se croit obligé de faire; pour réparer ses injustices et racheter ses péchés. Je crois que, si l'Avénir envoyait au soutien des pauvres une bonne somme pour réparer sa *Note Éditoriale*, son aumône serait bien reçue. Pourtant je suis certain que, pour cela, M. M. les Sulpiciens n'approuveront pas les écrits qu'elle sanctionne. Il en est de même des danses qui peuvent quelquefois gêner le mérite de la charité que l'on déploie dans les bazars. Il aurait fallu encore que le bal de Terrebonne, contre lequel le curé a dit un mot, n'ayant été caché derrière les rideaux d'un bazar, qui aurait largement pourvu aux besoins de ces pauvres qui sont restés en bas de la côte sur laquelle est aujourd'hui grimpé ce beau et grand village. Peut-être qu'alors il aurait encouragé la charité du bazar, sans savoir que l'on dit; danser.

Vous avez dû aussi être surpris, M. l'éditeur, de voir arriver sur la scène le couvent de la Congrégation, en preuve que tout le monde est maintenant d'accord pour encourager les bals publics. Mais voyons un peu s'il y a pour l'Avénir ombre de raison de crier si haut et avec tant de complaisance. *Tempora mutantur*; et nous avons changé avec le temps. Ce qui fut jadis abomination, il y a vingt ans, n'a pas soulevé la moindre remarque aujourd'hui. Voici en peu de mots le fait dont il s'agit. Les demoiselles du pensionnat appartenant combien les pauvres étaient en souffrance, se sont mises à l'œuvre pour leur porter soulagement. Un petit bazar a été promptement organisé; et les ouvrages de leurs mains ont été mis en vente, au profit de leurs pauvres. Car, déjà elles sont les mères des pauvres et elles s'exercent maintenant à faire, en petit, ce qu'elles feront plus tard en grand. Dans ce bazar, il n'est pas nécessaire de vous dire que tout s'est passé selon toutes les règles de la plus stricte modestie. Mais ce qu'il importe de remarquer par dessus tout, c'est qu'il n'y a eu ni danse ni contre-danse. Au reste que l'Avénir sache qu'il y a vingt ans, on eût fait un bazar à la Congrégation, comme aujourd'hui, si c'eût été alors le bon ton de la société, et un moyen honnête de soulager les pauvres. Ceci prouve tout simplement que les couvents savent suivre les progrès du siècle, quand il n'y a rien de contraire à leurs saintes règles.

Enfin l'Avénir termine par une citation qui, selon lui, ne pouvait venir plus à propos. C'est une tirade de l'honorable juge Mondelet devant l'Institut Canadien, dans laquelle la danse est en effet signalée comme un des talents que les femmes doivent cultiver, avec une grande attention. La santé... la position des jeunes filles dans la société, leur propre intérêt, les convenances sont là, pour l'hon. auteur, des raisons péremptoires.

Pour ma part, je suis fâché de ne pas reconnaître dans cette lecture le talent distingué de l'auteur qui brille avec tant d'éclat dans certaines charges, contre les abus régnants, et qui démolissent notre bon peuple. Lorsque, du haut du tribunal où il siège avec tant d'honneur, il nous fait entendre la voix du censeur Cato; et qu'il stigmatise l'ivrognerie avec toutes les manières auberges, qui engendrent et soutiennent ce vice détestable, j'aime à reconnaître non seulement le défenseur des lois, mais encore le protecteur des mœurs publiques. C'est qu'alors il parle avec l'autorité que Dieu donne aux juges de la terre pour réprimer les désordres et rendre les peuples honnêtes et moraux. Mais ce n'est plus le même personnage à la tribune de

l'Institut Canadien. Là, il parle comme un homme privé, comme un citoyen, comme un littérateur; son opinion sur la direction des bonnes mœurs n'a plus ce caractère sacré dont il est revêtu, quand il parle comme juge. Aussi sa lecture n'a-t-elle mérité la censure, tandis que ses diverses charges ont été accueillies avec applaudissements, et ont produit déjà des fruits bien précieux pour la réforme des abus. Vous verrez plus tard, M. l'éditeur, que les conseils de l'honorable juge seront, quelques jours, mis à exécution parce qu'il y a de plus respectable dans la société. Son nom sera cité comme une autorité imposante; mais, je suis fâché de le dire, je ne pense pas qu'on l'invogue pour faire danser nos jeunes gens. Quoiqu'il en soit, M. l'éditeur, l'Avénir qui a pris pour thèse que "tout le monde est maintenant d'accord pour encourager les bals publics," n'aurait pas dû rapporter les paroles de l'honorable juge, qui prouvent le contraire. Car, lui qui parle avec connaissance de cause, sait très bien que le clergé repousse de toutes ses forces la danse comme un exercice dangereux, et voilà pourquoi il se plaint "des autorités ecclésiastiques," chez qui la raison et une religion ne sauraient faire faire des scrupules consciencieux sans doute, mais déplacés, qui empêchent de permettre l'enseignement de la danse." L'honorable juge Mondelet ne croit donc pas que tout le monde favorise aujourd'hui les bals publics. C'est ce que je voulais prouver à l'Avénir, sans commentaire aucun sur le texte que je viens de rapporter.

Pardon, M. l'éditeur, si je vous ai pris tant de place et tant de temps. C'est que d'un trait je voulais en finir avec l'Avénir, à qui d'ailleurs je souhaite, en bon ami, de remplir avec succès et honneur la noble mission que lui impose le grand nom qu'il a assumé, pour "les intérêts de la jeunesse."

L'AMI DE LA JUSTICE.

Montréal, 26 février 1845.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Nous avions d'abord pris la détermination de donner les débats de la Chambre d'Assemblée tout au long, mais nous changeons de sentiment. Outre que très souvent ces débats sont peu intéressants et même fatigants, nous croyons que l'étendue de notre feuille ne nous permet pas de le faire. Nous nous contenterons de donner la substance des débats, et même parties des débats, lorsque nous jugerons qu'ils peuvent intéresser nos lecteurs. Nous ferons même notre possible pour donner en entier les discours les plus remarquables. Voilà à quoi nous nous engageons; c'est de quoi répondre aux questions de plusieurs de nos lecteurs.

Mardi, 29 février 1845.

Le Proc. Gén. Badgley annonce que mardi il introduira un bill pour rappeler les lois d'usage. Avant cela M. Wilson a pris son siège, et il a été reçu 25 pétitions. Puis la Chambre entre en comité général sur le bill pour amender "la loi des émigrés indigents." MM. Badgley, Lafontaine, H. J. Boulton, Proc. Gén. Sherwood, Aylwin, W. H. Boulton et Baldwin engagèrent auparavant un débat sur la convenance d'entrer en comité général et de s'occuper de cet acte. Car, disait l'Opposition, la loi que nous proposons nous ne l'avons pas, nous ne l'avons pas vue, nous ne la connaissons nullement; comment voulez-vous légiférer ainsi? Le ministère de répondre que le temps presse, que les circonstances sont exceptionnelles, etc. Mais reprend l'opposition, à qui la faute, si nous n'avons que peu de temps, si les circonstances sont si exceptionnelles? à qui? au ministère. Nous consentons cependant à ce comité général; au ministère à porter la responsabilité de cette législation à la vapeur, comme l'a dit un honorable membre de la gauche. M. Price prend le fauveil, et la discussion s'engage. Les membres de la droite ne veulent imposer sur les émigrés qui viendront après le 10 septembre qu'une taxe de £1, et la gauche, elle, veut une taxe de £10. Après de longs débats dans lesquels le ministère a eu à s'entendre dire de vives vérités, on était déjà prêt à en venir à une prise de votes, qui indubitablement eût été contraire aux ministres, mais un membre du ministère se lève, et donne à entendre que si, au lieu de £1, on met £10, le bill ne sera pas sanctionné en Angleterre. C'était le moment décisif. M. Lafontaine se lève, et dit que pour sa part il votera pour la taxe d'un louis de préférence à celle de dix (quoiqu'il soit en faveur de celle-ci), et voici pourquoi. L'hon. ministre, qui doit être à même de savoir les vues du bureau colonial de Londres, donne à entendre que, si la taxe est de £10, le bill ne sera pas sanctionné. Eh bien! de crainte qu'il n'en soit ainsi, et que nous ne nous trouvions qu'avec notre ancienne loi qui impose une taxe d'une piastre ou de dix chelins, de crainte par là d'encourir la responsabilité des malheurs qui en arriveraient, il incline à ce que l'on n'impose qu'une taxe d'un louis; aux ministres la responsabilité. Ceci décide la question, et, sur la division de la Chambre, la grande majorité se prononce pour la taxe d'un louis. Durant le débat, il fut dit beaucoup de choses à l'adresse du Dr. Douglass, mais en général les honorables membres se prononcèrent en sa faveur. La Chambre s'ajourna à 7 1/2 heures.

Mercredi, 1er mars 1845.

Après quelques affaires de routine, le rapport de toute la Chambre, relativement aux amendements à l'acte des émigrés est reçu. Le Dr. Bouthillier propose qu'au lieu de la taxe d'un louis, on impose celle de £5. Ici commence une longue discussion, à laquelle MM. Sherwood (Proc. Gén.), Bouthillier, Aylwin, prennent part. M. LaTerrière se lève et dit qu'il faut se protéger, qu'il est pour les £5; il n'est pas prêt à laisser la province dépenser comme l'an dernier, £160,000, à part les charités pour l'émigration; il n'est pas prêt à laisser de nouveau nos meilleurs citoyens être enlevés comme le Col. Calvert, entre autres, qui, dit-il, est mort en forme d'apologie pour sa trop grande foi. Il se prépare, ajoute l'hon. membre, une irruption d'Algonquins et d'Iroquois. Il n'accusera pas les surintendants de l'émigration; il n'accusera pas même l'administration. Ce qu'il veut, c'est imposer une autre taxe. Un louis n'est pas suffisant pour nous garantir d'une invasion d'idiots, d'aveugles, de sourds, de pestiférés; £5, £10 sont à peine suffisants. Pourquoi donc s'y opposer? est-ce que nous voulons nous laisser empoisonner? M. Nelson prend ici la parole, et se prononce contre la taxe des £5—M. Chauveau est en faveur des £5; car la responsabilité ne saurait tomber sur les ministres, puisqu'ils ne seront pas ministres, lorsque le nouveau bill aura son effet; d'ailleurs, cette responsabilité ne peut les effrayer; car ce sera une iniquité de plus, un grain de sable porté sur la montagne qui pèse déjà sur leurs épaules; il ne croit pas que, si l'on met la taxe à £5, le bill ne soit pas sanctionné; autrement il ne voterait pas pour les £5. Au reste, il proposerait de diminuer cette taxe et de la mettre plutôt à £2. Les ministres prennent alors la parole, et défendent leur thèse. Après quelques remanques de leur part, l'amendement de M. Bouthillier est mis aux voix et perdu par la division suivante:

Pour:—Aylwin, Bouthillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Marquis, Papineau, Sauvageau, Scott (Des Deux Montagnes), Taché.—19.

Contre:—Badgley, Baldwin, Beaubien, Bell, Boulton (North), Boulton (Toronto), Brooks, Burritt, Carroll, Cameron, Cayley, Christie, Crysler, Davignon, Drummond, Egan, Flint, Guy, Hall, Holmes, Jobin, Johnson, LaFontaine, Leslie, Lyon, Macdonald (Glengary), Macdonald (Kingston), MacNab, Malloch, McConnell, McFarland, Merritt, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Robinson, Scott (Bytown), Sherwood (Brockville), Sherwood (Toronto), Smith (Durham), Smith (Frontenac), Smith (Wenworth), Stevenson, Thompson, Webster, Wetenhall, Wilson.—54.

Le bill fut ensuite, le 1^{er} mars, et le troisième fois "les règles de la Chambre étant suspendues à cet effet", et enfin passé. Par ce bill, la taxe, au lieu d'être de 5c comme par le passé, sera de 10c pour tous les émigrés adultes qui arriveront avant le 10 de septembre. Pour ceux qui arriveront après cette date, et avant le 1^{er} octobre, la taxe sera de 20c; ceux qui arriveront après paieront 30c. Les enfants qui n'appartiennent à aucune famille d'émigrants; les insensés, les idiots, les sourds et muets, les aveugles et autres personnes infirmes, les personnes au-dessus de 60 ans; les veuves avec un ou plusieurs enfants, ou autres femmes avec un ou plusieurs enfants et sans leurs maris, et toutes personnes que le médecin surintendant déclarera devoir devenir une charge au public, paieront en sus des dites sommes chacun 20c.

Après la passage de ce bill, la Chambre entra en comité général sur l'élection de Beauharnais. M. Aylwin prit la parole, et fit d'abord remarquer que, dans tout l'empire Britannique, il n'arrive jamais rien de semblable à ce qui est arrivé à cette élection; peut-être, dit-il, pourrait-on voir quelque chose d'approchant aux Etats-Unis. Puis il commença à entrer dans l'exposition des faits. Selon l'hon. membre, ce n'est pas un tort ordinaire, c'est un crime qui cause un tort à une communauté entière. On ne doit pas casser l'élection, la déclarer nulle, car le fait d'un misérable ou d'un brigand ne doit pas pouvoir exercer une pareille influence: c'est même le devoir des membres du parlement, aussitôt que la vacance dans la représentation leur est connue, d'empêcher aussitôt que possible les conséquences d'attentes aussi criminelles, parceque c'est le droit de tout comté d'être représenté en parlement et cela durant tout le temps des sessions. Il s'en suit que chaque heure, a continué l'hon. membre, que nous laissons écouler sans porter remède à ce vice, est une injustice envers ce comté, et par là même envers le comté de Beauharnais, qui se trouve dans un cas semblable. Dans la circonstance actuelle, la Chambre peut voir que l'élection de Beauharnais est valide, et doit par là même s'empresser d'agir; d'ailleurs, il n'y a qu'un prétendant au siège. Agissons aujourd'hui comme nous l'avons fait précédemment; c'est une affaire de famille que nous avons à régler; en jugeant cette affaire, c'est notre affaire que nous jugeons. Hâtons-nous donc.—Ici l'hon. membre cite des précédents pour presser cette affaire. Et puis il revient sur les raisons que l'on a alléguées hier pour empêcher la Chambre d'entrer en comité général. "Qu'avez-vous à craindre, a repris l'hon. membre? Peut-être, M. M. de la droite, que vous auriez fort envie de cabaler? Mais gare à vous!"—L'hon. membre continue l'exposition des faits et propose de résoudre: que M. DeWitt à la fin de l'élection avait une majorité de voix?—M. Cameron se lève et déclare que selon lui M. DeWitt doit être déclaré élu, mais il proteste contre la procédure que l'on adopte. Il cite des précédents, et est suivi de M. Guy qui dit le contraire de l'honorable membre, et se déclare pour la motion. M. Lafontaine prend alors la parole, et appuie M. Aylwin. Plusieurs orateurs se succèdent et à plusieurs reprises, et puis la motion passe. M. Aylwin propose ensuite qu'il soit résolu 2^o que M. DeWitt aurait dû être retourné à la dernière élection; 3^o que M. DeWitt soit admis à prendre son siège; 4^o que F. Fortier, etc., C. C. C. reçoit l'ordre de changer le retour en conséquence; 5^o que les livres de poll de telle et telle paroisse (dont nous n'avons pas les noms) ont été enlevés par des brigands; 6^o qu'il est nécessaire que ces brigands soient amenés à justice; 7^o qu'il soit présenté à S. E. le gouverneur-général une humble adresse pour la prier de prendre telles mesures qui puissent atteindre à cette fin; passées. Le comité fait rapport et M. DeWitt prend le serment et son siège. Alors M. Aylwin fait motion "que M. Norval officier-rapporteur du comté de Beauharnais, soit sommé de paraître à la barre de la Chambre le 6 courant." Il s'élève à ce sujet un très long débat entre les membres de la droite et ceux de la gauche. Et finalement la motion passe par une division de 46 contre 19.

M. Notman se lève et amène l'affaire d'Oxford devant la Chambre. Il s'agit, comme de raison, la conduite de l'officier-rapporteur qui pris sur lui de déclarer élu M. Carroll qui avait contre lui une majorité accablante. Puis après plusieurs autres remarques, il a proposé une série de résolutions à peu près conçues dans les mêmes termes que celles pour l'élection de Beauharnais. Tour à tour, M. M. McNab, Papineau, Sherwood [Toronto], Guy, Christie, Lafontaine, Scott [Bytown], Chabot, Cameron [Soll. Gén.] prirent la parole, et, sur une division des membres, il ne s'est trouvé que 12 membres qui aient opposé la rentrée de M. Hincks qui a prêté serment et après son siège. Sur motion de M. Notman, l'officier-rapporteur du comté d'Oxford est sommé de comparaître à la barre de la chambre. Après quoi, l'Orateur ajourne la chambre à jeudi à trois heures P. M. Il était alors cinq heures du matin.

Jeudi, 2 mars 1845.

Après la réception d'un grand nombre de pétitions, le bill pour les émigrés subit encore un amendement et est grossyé. M. Christie introduit un bill pour amender l'acte de judication du district de Gaspé, et une autre relatif aux lettres patentes pour les terres publiques dans le Bas-Canada. M. Richards se lève alors et propose une série de résolutions qui sont adoptées à l'unanimité, après un long débat durant lequel on a accusé le ministère de s'être mêlé activement des dernières élections. Enfin M. Malcolm Cameron est déclaré le membre élu pour Kent, il prête serment et prend son siège. Quant à l'élection des Trois-Rivières, une motion proposée par M. Drummond est perdue, après quoi la Chambre s'ajourne, il était 9 1/2 heures. La considération de l'adresse est remise à vendredi.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Mercredi, les débats sur la réponse à l'adresse du trône ont commencé.—L'hon. M. Viger s'est levé, et a proposé qu'une humble adresse soit présentée à S. E. le gouverneur-général en réponse au discours du trône. M. Pinhey seconda la motion, et puis M. DeBoucherville prit la parole. L'hon. monsieur s'est d'abord déclaré un réformiste et un canadien, et puis a fait entendre qu'il savait qu'il allait parler dans le désert et que ce qu'il dirait n'empêcherait pas la réponse telle que proposée de passer. "Cependant, n'est-il dit, je parlerai, et cela pour faire voir que je condamne les actes du présent ministère que je censure."

Puis l'hon. monsieur a commencé l'énumération des actes mauvais des ministres, et en parlant de l'hon. M. Viger, il s'est écrié : "J'ai le sentiment que l'hon. monsieur va être le champion vrai et constitutionnel de nos libertés ; le soutien zélé de la réforme et du progrès." Il a continué le récit des méfaits de nos ministres actuels, et l'a fait avec énergie, éloquence et patriotisme. L'hon. M. Sullivan s'est alors levé, et remarquant la réserve du discours dit trône, il s'est mis à en considérer les auteurs, qui ne sont autres que les ministres. Parlant des élections auxquelles on a appelé le pays, il a avoué que "son humble opinion est que les ministres eussent dû résigner immédiatement après une déclaration de l'opinion publique aussi formelle que celle faite par ces élections." M. Sullivan s'est étendu fort au long, il a dit qu'il donnerait son vote à l'appui de la réponse proposée. Il a terminé en faisant observer que, bien que la banqueroute et la disette eussent sévi en Canada, on ne voyait aucune mention de cela dans le discours du trône. "On aurait pu rappeler à S. E., a ajouté l'hon. membre, que la condoléance et la sympathie, profondément senties, pouvaient sans inconvénient être exprimées dans le discours de la couronne." M. Viger s'est alors levé et a commencé par dire "qu'il est lui un réformiste aussi bien que l'hon. membre (DeBoucherville), mais un réformiste selon la constitution du pays et celle d'Angleterre." Après quelques autres remarques de l'hon. ex-président du conseil exécutif, l'hon. M. Monis a fait remarquer à l'hon. M. DeBoucherville que, si le ministère n'a pas résigné aussitôt après les élections, c'est qu'il n'a pas voulu agir contrairement à la pratique du parlement anglais ; qu'il nie que le ministère aient conservé leurs places pour avoir des émoluments, mais qu'ils ne les ont conservés que pour les rendre d'une manière CONSTITUTIONNELLE ! l'hon. membre a encore parlé pendant quelques instants, et puis la motion a été mise aux voix et passée.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DES MELANGES RELIGIEUX.

Québec, 26 février 1845.

M. L'ÉDITEUR,

POLITIQUE LOCALE.—Ce jour est le lendemain de l'ouverture des chambres et vous vous faites une idée de l'impatience que nous fait éprouver l'attente des premières nouvelles de cette session mémorable de notre législature.

Durant cette période législative, la chronique générale sera totalement éclipsée par le fait même de cette lutte politique, que le correspondant du *Canadian*, chargé d'en transmettre les détails à cette dernière feuille, sait d'écrire avec des couleurs et avec la vérité d'aperçu si convenables à l'objet de cette tâche utile.

Ici notre excellent correspondant fait un retour sur le passé ; il parle du parlement du Bas-Canada en termes pleins d'énergie et de patriotisme ; puis il ajoute en parlant des libéraux :

Qui donc les empêcherait de maintenir entre eux cette union véritable, qui fait surmonter les revers et rend avantageuse une position conquise ; cette union dont l'esprit a dicté les pages éloquentes du manifeste du "comité constitutionnel de la réforme et du progrès," plaidoyer d'un peuple de frères, unis par le sort et par la communauté des droits ?

S'il est vrai que nous devons attribuer la moitié de nos malheurs aux funestes divisions du pays, et si cela est aussi clair à d'autres qu'il est évident à mes yeux, on en parlera sans peine le *has-commun* de ces remarques, dont le motif est certainement inattaquable.

RÉPERTOIRE NATIONAL.—La première livraison vient d'en être reçue. "Clair fontaine" figure en tête du recueil, et c'est de droit. Cette mélodie est nationale, et c'est ce qui aurait dû déterminer l'auteur du "Nouveau recueil de chansons" de 1835, à la reproduire exempte d'altérations, en un mot, telle que la publie l'éditeur du *Répertoire National*. La poésie du "bon conseil" insérée dans le *Répertoire* (abstraction faite du sujet) est empreinte de ce naturel qui fait le mérite des pièces fugitives et est souvent le cachet d'un talent élevé. Cet échantillon unique du même auteur laisse à présumer que, s'il eût été placé dans des conditions avantageuses que ce pays n'offre point encore à la culture des lettres, il eût pu se faire un nom dans la carrière poétique. Les vers de Foucher, séminariste, sont l'œuvre d'un écolier qui n'a pas éprouvé les misères de la vie, et qui, pour cette raison, les exagère un peu ; mais déjà (en 1778) il avait de la littérature et de la facilité. Le *Comte de Zélim* n'est pas une œuvre canadienne ; cependant une note (au bas de la page 4 du *Répertoire National*) nous apprend que l'auteur de cette "histoire" ayant été accusé par les critiques du temps de l'avoir copiée dans quelque ouvrage européen, il les mit au défi de prouver leur accusation, et aucun ne put le faire. Pour le moment critique moi-même, je ne suis guère plus heureux que ces critiques, mais je rendrai au plus tôt cette vérité tangible à tout le monde, et prouverai que *Zélim* n'est qu'un fragment d'un conte oriental traduit et rhabillé à la française par un écrivain né et mort en France. Je ne blâme pourtant pas l'opinion de l'auteur du *Répertoire*, à ce sujet, fondée sur la raison qu'il en donne.

COLAS ET COLINETTE.—M. Quesnel est l'auteur, très connu de cette comédie. Né en France, M. Quesnel a été naturalisé canadien après s'être fixé au Canada ; il est donc juste que les compositions de cet homme de talent soient prises pour œuvres canadiennes (quoiqu'en disent bien des personnes) et que sa patrie d'adoption puisse en revendiquer l'honneur.

JOURNAL DES OUVRIERS.—Une société en commandite d'ouvriers de cette ville est sur le point de se former pour la fondation d'un journal qui sera l'organe spécial de la classe industrielle. Une feuille de ce genre, si elle est bien conduite, sera un auxiliaire utile de la réforme, initiée les classes ouvrières à la connaissance plus particulière des institutions qui régissent la communauté, des théories mécaniques, et enfin des moyens d'instruction dont elles ressentent le besoin.

L'ÉCHO DE LA PRESSE.—Je vous ai annoncé la suspension de ce journal ; j'ai le plaisir de vous apprendre sa résurrection. Mais il n'y a pas eu de miracle ; c'est encore ici le fait d'une société en commandite.

ACCIDENT.—Un individu des environs cheminant, il y a quelques jours, sur la glace entre cette ville et l'Isle-d'Orléans, sentit tout-à-coup s'ébranler sous lui ce plancher fragile ; il s'élança hors de son véhicule en retenant les guides, les passa au cou de son cheval, et s'efforça de l'attirer en lieu sûr. Mais le procédé ne lui réussit pas, et le seul résultat qu'il obtint fut la mort de l'animal, bien et durement étranglé grâce à ce mode nouveau de sauvetage.

MÉPRISE PARDONNABLE.—Un honnête client soldat, l'autre jour, le mémoire de son avocat.—La justice coûte un peu cher observa notre homme en déplorant avec hésitation son portefeuille.—Permettez, lui répondit l'homme de loi, que je

vous rappelle qu'il s'agit d'une action hypothécaire.—Juste ! reprit le plaideur qui a le malheur d'être un peu sourd, ah ! c'est bien en effet un compte d'hypothécaire !

ASSEMBLÉE DE LA JEUNESSE DE MONTRÉAL.

Nous avons eu la satisfaction et le plaisir d'assister hier une partie de la soirée à l'assemblée de la jeunesse de Montréal, convoquée par l'Institut Canadien, dans le but de former une association pour la colonisation des townships par les Canadiens-Français. Bien que cette assemblée ne fût que préliminaire, on y comptait au moins 150 à 200 jeunes gens. A huit heures, M. Papin fut appelé au fauteuil, et adressa quelques paroles dignes et pleines de patriotisme à l'assemblée qui répondit par ses applaudissements. M. Bernard O'Reilly, dont nous avons publié dernièrement les trois lettres si remplies de sentiments grands et fraternels, dut céder aux vœux de tous les assistants et adressa l'assemblée ; l'éloquent missionnaire, que l'on écoute toujours avec joie, fit ressortir les avantages d'une association telle que celle que l'on se propose de fonder ; il fit voir combien est éminemment nationale une institution de ce genre, et émit le vœu que tout le monde travaillât à la réussite de cette entreprise. "J'arrive du fond des townships, a dit l'infatigable missionnaire, ne vous attendez pas que je vous fasse de la littérature ; non, je n'en ai pas le temps. Je n'ai le temps que de vous exprimer combien mon cœur a ressenti de joie, en voyant que la jeunesse de Montréal répondait si vite à l'appel que j'ai fait au pays." Puis plus loin, parlant de ce que l'on peut faire avec une volonté ferme, il a cité le nom du libérateur de l'Irlande. Ce nom lui a rappelé la générosité des Canadiens à l'égard de ses compatriotes malheureux ; aussi a-t-il dit en terminant : "J'ai promis solennellement de consacrer tout ce qui me reste de vie à soutenir et à promouvoir les intérêts des Canadiens-Français." A maintes et maintes reprises, les applaudissements de l'assemblée ont interrompu l'éloquent orateur. Après ce discours, on a passé une série de résolutions dont nous rendrons compte mardi, vu que nous ne les avons pas par devers nous.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Les nombreux orphelins et orphelines Irlandais recueillis, à l'Hospice de St Jérôme Emilien, au faubourg Québec de cette ville, sous les soins des Sœurs de la Providence, viennent de passer trois jours en retraite spirituelle, se préparant les uns à leur première communion et au sacrement de confirmation, les autres à leur seconde ou troisième communion. Inutile de dire avec quelle foi et quelle ardeur ces douces élèves ont profité des grâces qui leur étaient offertes. Il y avait de quoi dédommager abondamment les directeurs et les directrices des peines qu'ils se donnaient pour les instruire et les bien préparer. Cette petite troupe d'enfants naïgère si désolés, et maintenant si réjouis des soins de tout genre qu'on leur donne, présente un spectacle vraiment intéressant, non seulement à raison de ses malheurs, mais encore à raison des belles dispositions que ces enfants montrent presque tous. Aussi les personnes charitables qui ont visité l'hospice n'ont-elles pu se défendre du désir d'adopter quelque une de ces petites créatures. Une dame se choisit une intéressante orpheline. Un monsieur préfère un bon petit garçon ; celui-ci en prend un tout jeune, celui-là un plus vieux ; chacun a son choix et tous se retirent contents. Il y en a un effort pour tous les goûts, et la charité s'y exploite avec un indicible bonheur. C'est un véritable bazar de bienfaisance, ouvert, tous les jours, pour les bonnes familles de la ville et de la campagne.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.—L'Ami de la Religion et de la Patrie contenait, dans sa feuille du 25, le petit article qui suit :

"Nous avons reçu la lecture de M. Parent, dont nous parlions dans notre dernier numéro, mais trop tard pour pouvoir la publier aujourd'hui. Les *Mélanges religieux* du 22, en parlant de cette lecture, disent : qu'ils entendent la critique, c'est-à-dire faire ressortir le bon et le mauvais côté ; car, en ne le faisant pas, nous dirions par notre silence que ce travail ne vaut pas la peine d'être critiqué, tandis que c'est tout le contraire. Comme nous n'avons pas la prétention de vouloir régenter l'opinion publique sur le mérite ou le démerite de cette lecture, nous nous bornons simplement à la reproduire dans notre prochain numéro, laissant aux lecteurs à l'apprécier comme elle doit l'être."

Notre confrère de l'Ami veut faire comprendre par là que, nous, nous entendons régenter en ceci l'opinion. Pour notre part, nous n'entendons pas de répondre à une pareille insinuation, cela n'en vaut pas la peine. Contention-nous d'observer à notre confrère de Québec qu'un moins nous nous faisons un honneur de ne pas être au nombre de ceux qui se résignent au silence, afin de conserver la chèvre et le chou !

CONDITIONS DU TRAITÉ DE PAIX.—"Suspension immédiate des hostilités.—Fixation des limites entre les Etats-Unis et le Mexique, par une ligne partant du golfe à trois lieues de la terre, remontant par le milieu le cours du Rio Grande jusqu'à son point d'intersection avec la frontière sud du Nouveau-Mexique, puis, de là, au Nord, jusqu'à sa rencontre avec le premier bras du Gila ; descendant du cours de ce bras jusqu'au Colorado, et suivant enfin la ligne qui sépare la haute et la basse Californie jusqu'au Pacifique, où elle vient aboutir à une lieue au sud de San Diego.—Garantie des droits de toute espèce aux citoyens mexicains déjà établis sur les territoires ainsi cédés, s'ils prêtent serment d'obéissance aux Etats-Unis, et, sinon, liberté de se retirer, en disposant de leurs biens comme ils l'entendent.—Reconnaissance des concessions de terrains faites par le gouvernement mexicain.—Reconnaissance des concessions analogues faites par le gouvernement mexicain dans le Texas, antérieurement à 1836.—Paiement d'une somme de 15 millions de dollars, par les Etats-Unis, au Mexique ; dont trois millions comptant, et le reste soit à des époques déterminées, soit par l'émission de titres de dette à 6 pour 100, rachetables par les Etats-Unis, au choix des deux gouvernements.—Paiement par les Etats-Unis de toutes les indemnités et réclamations des citoyens américains contre le Mexique.—Renouvellement du traité de commerce de 1831 pour un terme de huit années.—Evacuation du territoire mexicain dans les trois mois qui suivront la ratification, à moins que la saison des maladies n'y mette obstacle.—Remise des douanes au gouvernement mexicain, sans réglemant des comptes entre les deux pays."

A côté de ces articles principaux s'en trouvent d'autres relatifs au mode d'exécution du traité ; l'un d'eux stipule que la fixation des limites aura lieu d'après la carte du Mexique de Disternia, publiée à New-York en 1847. Courrier.

JOHN QUINCY ADAMS.—L'ex-président John Quincy Adams a succombé mercredi soir à l'attaque d'apoplexie dont il avait été frappé lundi sur son siège de représentant. Né dans le Massachusetts en 1767, J. Q. Adams était entré dans la vie publique en 1781, à l'âge de quatorze ans comme secrétaire de légation près la cour de Russie. Après être rentré dans sa patrie pour prendre ses grades à l'université d'Harvard, et terminer son droit, il repartit en 1794 pour l'Europe, en qualité de ministre près le gouvernement Néerlandais. De cette époque à 1817, il remplit successivement divers postes diplomatiques auprès de presque toutes les cours européennes, et fut avec Henri Clay et Albert Gallatin l'un des signataires du fameux traité de Gand. Ministre d'état de 1817 à 1824, il fut élu président en 1825. Enfin en 1831 il prit possession de la chambre des représentants du siège que la mort seule devait lui faire quitter à l'âge de 81 ans. Durant cette longue carrière, John Quincy Adams a rendu à son pays d'éminents services. C'était un caractère bouillant, poussant ses convictions jusqu'au fanatisme ; mais son éloquence avait la qualité de ce défaut, si nous pouvons nous exprimer ainsi ; elle était empreinte d'une exaltation philosophique et parfois mystique qui lui donnait une grande puissance. *The old eloquent man*, le vieillard éloquent, tel était le surnom donné par l'opinion publique à John Quincy Adams. Si son esprit n'était point exempt de quelques préjugés, son cœur était droit, et ses erreurs consciencieuses. La douleur causée par sa perte a été d'autant plus vivement sentie, qu'avec lui disparaît un des derniers liens qui unissaient l'époque actuelle à la glorieuse période de la révolution américaine.

Tandis que l'illustre vieillard rendait le dernier soupir, Henri Clay, cet autre signataire du traité de Gand, si longtemps l'émule de John Quincy Adams, entré à Philadelphie, au milieu d'un enthousiasme un peu exagéré peut-être. C'est au sein des ovations que lui avaient préparées ses partisans qu'il aura appris la mort de celui qui, pendant d'années, avait été son compagnon et son collègue. Contraste frappant des vanités de la terre, qui ramène involontairement sous notre plume, cette phrase où la vie semble résumée en quatre mots : "sic transit gloria mundi ! Courrier.

FAITS DIVERS.

LECTURE DE M. TACHÉ.—Comme nous l'avons annoncé mardi, M. Taché lecture demain soir devant l'Institut Canadien. Nous n'en disons pas davantage ; il suffit du nom du lecteur pour donner une idée de son travail. Nous apprenons qu'il doit y avoir des sièges réservés pour les dames.

ELECTIONS MUNICIPALES.—C'est lundi que doivent avoir lieu à Montréal les élections municipales. Nous espérons que cette ville ne sera troublée par aucun désordre, et que la plus grande loyauté, la plus grande tolérance, la plus grande tranquillité vont régner tout le jour. Montrons que nous sommes faits pour des institutions libres ; montrons que nous usons de notre droit d'élection comme des hommes civilisés, et non comme des barbares et des sauvages.

POTASSE ET PÉLASSE.—Nous voyons par le *Herald* d'hier que, le 1er mars 1847, il y avait à Montréal 532 quarts de potasse et 1823 de pelasse, en tout 2350 quarts. Cette année, même date, il y avait 142 quarts de pelasse et 1108 de potasse, en tout 1250 quarts. Il y a donc, en 1845, une diminution de 1100 quarts.

INCENDIES.—Cette nuit à une heure le feu s'est déclaré dans la grande Rue St. Laurent dans une maison dont le bas était occupé comme magasin par M. Delorme et par M. Racine. La maison a été entièrement détruite.—Une heure après, à deux heures, le feu se déclarait sur le côté ouest de la Rue Craig un peu en deçà du marché à foire. Il y a eu 14 à 15 édifices de consumés ; nous ne savons comment le feu a pris.

CARROLL.—Nous apprenons que Carroll, condamné à être exécuté ce matin, a eu un sursis jusqu'au 24 ; sa sentence sera, dit-on, commuée en une détention perpétuelle au pénitencier.

Durant la séance de mercredi soir, l'hon. Cameron, solliciteur-général, est tombé malade ; il n'avait pas encore repris son siège hier.

MATELOTS.—Le *Morning Chronicle* de Québec dit qu'en 1847, 3547 matelots ont déserté leurs vaisseaux à Québec !

LAC CHAMPLAIN.—Il paraît que, cette année, il n'y aura pas d'opposition entre les steamers qui voyagent sur ce lac.

SYSTEME POSTAL.—A vant que les E. U. eussent adopté leur nouveau système postal, leurs revenus par cette voie étaient de \$4,364,624. Le 1er juillet 1845, on changea le système, et l'on adopta celui de M. Rowland, ou le postage à bon marché. Un an après, on s'est aperçu que la différence du revenu était de \$500,000 ; la seconde année, cette différence n'était plus que de \$640,000 ; et cette année on ne croit pas qu'elle soit plus forte que \$500,000. Voilà un fait que nous devons méditer.

INCENDIES A ALBANY ET NEW-YORK.—Dans la nuit du 29 février au 1er mars, il y a eu à Albany un grand feu qui a détruit 15 édifices. Les pertes se montent à \$7500. Trois personnes ont péri.—La même nuit à New-York, le feu se déclarait dans Broadway chez MM. Brek et Cie. La perte sera de \$15000. C'était un des plus beaux magasins de New-York.

MEXICO.—Nous voyons, par la *Gazette de Montréal* du matin, que l'arrestation du général Scott à Mexico, a causé dans cette ville une grande sensation tant parmi les Américains que parmi les Mexicains.

LA PLATA.—Des nouvelles de La Plata nous apprennent qu'Oribe se préparait à donner l'assaut à Monte Video ; Buenos-Ayres ferme tous ses ports aux vaisseaux de Monte Video.

BRÉSIL.—Au Brésil, il se manifestait vers la mi-janvier des symptômes de révolution. Les nègres et mulâtres se déclarent, dit-on, contre les Portugais.

LE PORT D'HAMBOURG.—En 1843, le nombre de steamers qui sont entrés dans ce port était de 332, en 1844 il n'était que de 295, en 1847, il se montait à 410. En 1844, 3260 vaisseaux à voiles y sont entrés ; en 1847, ce nombre s'est élevé jusqu'à 4178, dont 1153 anglais, 1144 Hanoviens, et 547 Hambourgeois. En 1847, 4186 ont quitté Hambourg.

INSENSES.—A Londres, il y a 2553 insensés dans les asiles qui leur sont consacrés.

PASSABLE.—En Angleterre, la valeur de la propriété foncière est représentée par le chiffre suivant : £2,400,000,000.

LITTÉRATURE.—En 1847, il y a eu 5606 ouvrages imprimés et publiés à Paris, entre 149 revues et journaux ;

INDE.—La mallo de l'Inde, a apporté les journaux de Bombay du 15 décembre. L'Inde continue de jouir d'une paix profonde qui permet au gouvernement de travailler aux améliorations matérielles. Dans le Pendjab, les travaux d'irrigations, l'établissement de jardins et l'introduction de nouvelles cultures ; dans le Scinde, la réduction de l'armée, sont les principales questions à l'ordre du jour ; le Scinde doit être annexé à la présidence de Bombay.

ROUGH AND READY.—La *Revue des Deux Mondes*, dans un article remarquable sur la guerre mexicaine, donne en passant une singulière traduction du fameux sobriquet que l'armée a attaché au général Taylor. *Old Rough and Ready*, dit la *Revue*, signifie le *Vieux brutal et prompt*. Il faut convenir que la traduction n'est pas heureuse, surtout pour nous qui sommes à même d'apprécier le génie des expressions populaires de l'Amérique.

Tableau des chemins de fer en France. Recette en 1846 en 1845. De Paris à Orléans, 935777 francs 769294 f. 646707 f. Du centre, 295361 " " De Paris à Rouen, 662553 " 635600 f. 521593 f. De Rouen et du Havre 253259 " " D'Orléans à Cordeaux 390757 " 269797 f. Du nord, 1392041 " 899697 f. D'Amiens à Boulogne, 109707 " " De St. Germain, 117934 " 55894 f. 67850 f. De Versailles (nord), 67030 " 66507 f. 73012 f. De Versailles (sud), 40689 " 38225 f. 38608 f. De Seaux, 12082 " 10866 f.

TABAC.—On vient de calculer que, de tout le tabac que l'on emploie à Londres, il y en a plus des deux tiers qui y entrent par contrebande.

D'après le correspondant Suisse du *Times*, le gouvernement a forcé les bons moines du S. Bernard à abandonner leur monastère.—Il n'y reste plus qu'un domestique.

Le contre-amiral Swaine, âgé de 80 ans, est mort le 14 janvier à Wisbeach, après 60 années de service ;

C'était chez un de nos littérateurs en renom. Le bruit de la sonnette se fait entendre.

Mon enfant, va voir qui vient là, dit Mme Charles Nodier à sa fille, jolie et rose enfant de 5 ou 6 ans.

Les visiteurs étaient M. Jal et leur fils. La petite fille envoyée au devant d'eux revient auprès de sa mère et dit :

Maman, ce sont les Joux.

La jeune fille avait été mise au pain sec la veille pour avoir dit des généralités.

Voir la dernière page où se trouvent des variétés.

On n'a pas encore de nouvelles du steamer transatlantique, qui a 21 jours de mer.

Nous avons reçu la 3e livraison de l'*Agricultural Journal*, ainsi que la 2e livraison de la 3e année de l'*Album littéraire* ; nous n'avons pas encore pu les parcourir. Nos remerciements à leurs éditeurs.

La livraison de mars du *Journal d'Agriculture* en français sera expédiée aujourd'hui et demain.

NAISSANCE.—Le 25 février la dame du Dr. Frère... au monde une fille.

DÉCÈS.—Au fort Jacques Cartier, le 17 fev. Jacques Allsop, éc., à 72 ans. A la Pointe-Lévy, le 25 février, Jos. L... cat, à 48 ans. A Québec, le 27 février à l'âge de 29, le Dr. W. Stenfeld.

JOURNAL.

Le *Journal d'Agriculture* (Français) paraît une fois par commencement de chaque mois ; le prix de souscription n'est que de cinq shillings par année, les frais de poste à part. Ce journal a une grande circulation ; il reçoit des annonces. C'est un journal où les marchands, les agriculteurs, les hommes de profession, &c., doivent avoir leurs noms et leurs adresses, etc. Les communications, lettres, etc. doivent être adressées, franches de port, à M. l'éditeur. Montréal, 5 février, 1848.

AVIS AUX INSTITUTEURS DU DISTRICT DE MONTRÉAL. L'ASSEMBLÉE TRIMESTRIELLE DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DU DISTRICT aura lieu MARDI 16 7 mars dans la salle de l'INSTITUT CANADIEN, à DIX heures précises du matin. Tous sont requis d'y assister. F. X. VALADE. Montréal, 22 février 1848.

AVIS.

LE SOUSSIGNE informe respectueusement Messieurs les Curés, MM. les Marguilliers et Sindics de Paroisses, (qui voudront bien le favoriser) qu'il entreprendra toutes les espèces de PEINTURES D'EGLISE, dans le goût de celles de l'Eveché, telles qu'Arabesques, imitations de Fresques, Architecture, Bois, Marbre, etc. s'adresser J. CASIMIR COURVILLE, rue Panet No. 72 Faubourg Québec, ou par lettres, franches de poste à M. A. F. TRUDEAU, Grand Vicairé de la Cathédrale. Montréal, 25 février 1848.—3f.

LE VÉRITABLE PORTRAIT DE S. S. PIE IX.

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847. ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE de 25 pouces de haut sur 22 pouces de large ! CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'Ecole Italienne, sera BIENTOT mise en vente chez les Soussignés. L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui le GRAND APOTRE DE L'EGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIE IX ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'UN SI EXCELLENT PONTIFE. Des grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui méritent sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens. CHAPLEAU & LAMOTHE. RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE SÉMINAIRE. Montréal, 19 novembre 1847.

VARIÉTÉS.

VANITÉ DES VANITÉS; TOUT EST, ETC.—La scène se passe dans une mairie d'un des arrondissements de Paris.

—Votre nom? demande à un des témoins pour un acte de l'état civil l'honnête employé.

—Le vicomte Hugo (Victor), pair de France.

—Par un t à la fin? fait l'homme du registre avec un point d'interrogation stéréotypé sur la figure.

Pas de réponse! Stupéfaction générale!

—Th! monsieur, th! comme ont écrit Goth, Visigoth, Ostrogoth! exclame à la fin Victor Hugo lui-même, ébahi, assommé par ce coup inattendu.

—Mais non, mais non, ne plaisantons pas, interrompit le principal intéressé, désireux de voir resplendir dans son intégrité, à l'acte de naissance de son premier-né, l'illustre nom.

—Voyons, entendez-vous, continua le malheureux bureaucrate, non sans prendre un petit air d'importance, et tenant le bec de sa plume suspendu sur le registre.

D'heureuse aventure et pour en finir survint un adjoint, qui souffla à l'oreille de l'enregistreur une courte leçon de littérature.

Soyez donc maréchal de France littéraire! maréchal-général! pour voir l'horizon de votre gloire s'étendre tout juste un peu plus loin que l'ombre du nez de M. d'Argout!

—UNE PRÉCAUTION DE MÉRY.—En arrivant à Marseille, dit Fiduma, j'allai voir Méry, il m'offrit l'hospitalité, j'ai accepté. Le lendemain matin:—Je veux, dit-il, vous faire voir la ville. Nous sortîmes. Au premier marchand de tabac, Méry acheta quatre sous de tabac en poudre, il en prit une prise et jeta le cornet dans le ruisseau; puis nous continuâmes notre promenade. Au deuxième marchand de tabac, Méry acheta pour quatre sous, prit une prise et jeta le cornet au ruisseau; au troisième marchand, même jeu. Je dis à Méry:

—Si vous ne voulez prendre qu'une pincée par cornet, pourquoi un cornet de quatre sous?

—Il le faut, me répondit-il, si j'en achetais moins, on me prendrait pour un ladeur.

Au quatrième marchand de tabac, même commerce; puis au cinquième, au sixième, et ainsi jusqu'au soir, il acheta quatre sous de tabac chez tous les marchands de Marseille.

—Ah! ça lui-dis-je, las de lui voir jeter ses cornets aux ruisseaux, puisque vous aimez le tabac, Méry, pourquoi n'achetez-vous pas une tabatière?

—Moi, répondit le poète; non, non, je m'habituerai à priser!

—Nous avons fait route hier au matin, le long de la rue Saint-Honoré, avec un monsieur qui avait certainement beaucoup bu. Nous disons route, mais nous devons aussi dire que le monsieur marchait (en titubant) à dix pas devant nous.—Voilà tout à coup que le monsieur tombe.

—Tiens, dit-il, déjà du verglas! — Le bon Dieu est pressé! — Après ça, chacun a ses petites affaires. — Et il se relève. Devant la rue Richelieu, nouvelle chute.

—Ah! dit le monsieur, pauvres chevaux! — Brute de verglas! — Et il se relève. Devant Saint-Roch, il retombe.

—Ah! fichtre, dit-il, en voilà assez! — Je ne me relève plus. Et il s'assied sur le bord du trottoir.

Dans l'après-midi, nous revenions du faubourg Saint-Honoré, le monsieur était encore assis devant Saint-Roch; un de ses amis passait s'approcha de lui.

—En bien! Phélicor, lui dit-il, nous sommes donc fatigués mon bonhomme?

—Moi, jamais fatigué, dit Phélicor, j'attends le dégel.

—NAÏVETÉ D'UN MARCHAND DE CIDRE.—Comme chacun sait, la récolte des pommes a été des plus abondantes cette année. Le prix des futailles, par contre, a dû nécessairement s'élever. Un fabricant de cidre disait à ce sujet.

—Est-ce avoir du guignon! faute de futailles, nous avons été obligés de faire du cidre pur.

M. de Balzac se marie à une femme entre trente et cinquante ans, riche d'un million de sentiments et, de plus, de 100,000 livres de rente.

Mme de Balzac est Allemande.

Il est remarquable que la plupart des femmes de nos écrivains sont des étrangères. Mme de Lamartine est Anglaise, Mmes de Vigny et Nourissart sont de la même nation; Mme Quinet est Allemande. Cela prouve que les Françaises sont peu lettrées ou que les étrangères le sont trop.

—On lit dans un journal grave:

«Un coiffeur parisien, M. Félix, vient d'adresser à M. le ministre de la marine un mémoire sur un moyen nouveau de sauvetage.»

Ce mémoire aurait, dit-on, pour but de demander que les marins fussent autorisés à laisser pousser leurs cheveux longs, ce qui permettrait de les retirer plus facilement de l'eau lorsqu'il leur arriverait d'y tomber.

—UNE GALANTERIE ALLEMANDE.—Le prince Jean, duc de Saxe, et sa femme, la princesse Amélie de Bavière, ont célébré le 21 novembre le vingt-cinquième anniversaire de leur mariage.—Le comité institué pour la recherche et la conservation des Antiquités allemandes leur a offert une médaille à cette occasion.—La princesse a déclaré cette attention délicate comme de la choucroute.

UN NAVIRE CENTENAIRE.—Le sénat fédéral a voté, la semaine dernière, un bill accordant la naturalisation à la barque Canton, dont l'histoire mérite d'être rapportée.

Construite en bois de teck aux Indes Orientales, il y a un siècle environ, le Canton navigua d'abord pour le compte de la compagnie hollandaise des Indes, et, après avoir subi des fortunes diverses, se trouva, en dernier lieu, sous pavillon haïtien. Au commencement de l'hiver de 1847, venant aux Etats-Unis, il s'échoua à l'embouchure du Penobscot, où il resta durant toute la saison exposé à la violence des flots. Néanmoins, lorsqu'on dut le relever au printemps, on trouva qu'il n'avait que fort peu souffert. Conduit à Bath, il y fut remis en état, et acheté pour le compte d'une maison américaine. Certes après de telles épreuves, le Canton était digne de naviguer sous les couleurs de l'Union.

DÉPEUPEMENT DE LA PRUSSE.—On annonce que le gouvernement prussien va prendre des mesures pour restreindre les émigrations continuelles qui dépeuplent le pays. Dans l'étendue du royaume, du 1er octobre 1844 jusqu'au 30 septembre 1845, il a émigré environ 9,239 personnes emportant un capital de 1,681,035 thalers; dans le même espace de temps de 1845 à 1846, il a émigré 16,662 personnes avec 2,515,957 thalers. Ainsi, dans les deux dernières années, la Prusse a perdu 25,901 habitants et 4,133,992 thalers. On sait le mal que les émigrations font à un Etat. Si le roi de Prusse veut nous permettre de lui donner un avis, nous lui conseillons d'abord de donner une constitution à son peuple; qui paie ses dettes s'enrichit. La constitution ne donnera pas à manger aux habitants, mais plus un pays est libre, plus le commerce et l'industrie prospèrent. Les Etats-Unis sont plus commerçants que tous les Etats absolus.

LIVRES NOUVEAUX.

LY, ant d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN" contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grandeurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins de six cent trente-huit pages, illustrées de douze gravures sur acier.

—AUSI—

UNE nouvelle et jolie édition de la NEUVAINÉ EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. ET J. SADLIER, No. 179, rue Notre Dame, Montréal.

PORTRAIT DE FEU

M. H. HUDON.

D'APRES UN DESSEIN D'UNE RESEMBLANCE PARFAITE EXÉCUTÉ A ROME, D'APRES NATURE.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir une gravure magnifique en FAC SIMILE du dessin ci-dessus.

L'acquisition du Portrait de ce pieux Prêtre et de ce bon citoyen que vient de perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patriotisme. Prix de chaque copie 25.

CHAPELEAU & LAMOTHE, Vis-à-vis le Séminaire.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

THEO. HAMEL

PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, Rue Notre-Dame.

Ses ETUDES de PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 HEURES A. M. jusqu'à 4 HEURES P. M. Montréal, 14 décembre 1847.

MANUEL

DE

TEMPERANCE, PAR LE R. P. CHINIQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES.

Se vend chez MM. FABRE & CIE.

« MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. A L'ÉVÊCHÉ.

Librairie

ECCLÉSIASTIQUE.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'annoncer au public et à leur amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE.

Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 14 sept. 1847.

A VENDRE.

LES SOUSSIGNÉS offrent en vente, à des CONDITIONS TRES MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-dessus désignés, savoir:

1. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Ecurie et autres Bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre, aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les bâtimens dessus construits, consistant en Maison, Ecurie et autres Bâtimens.

3. UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison Etable et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROYALD CHERBIER ECR. Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie.

ETIENNE PARTENAIS.

Montréal, 21 février 1848.—qi.

AVIS.

DES PROPOSITIONS SCELLÉES (étiquetées) pour les billets du Receveur Général, à 60 jours sur Londres, au Montant de £10,000 sterling, seront reçues à ce Bureau jusqu'à JEUDI prochain à MIDI, le 24 courant pour des sommes de pas moins de £100, conditions devant accompagner la proposition. Bureau du Receveur Général } 18 février 1848.

CLOCHES D'EGLISES

LE SOUSSIGNÉ, ayant été dans l'habitude de faire venir de PARIS ou de LONDRES des cloches d'Eglise, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ils se chargeront de faire venir cet article, d'aucuns poids qu'il pourront désirer.—Pour renseignements, s'adresser chez Messieurs E. & N. HUDON, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE.

Montréal, 21 janvier 1848.—3m.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND,

24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant que d'acheter ailleurs.

J. BRE. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

P. GENDRON,

IMPRIMEUR,

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il lui a rendu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que: LIVRES, CATALOGUES, CARTES D'ADRESSE, CHEQUES, TRAITES, CONNAISSEMENTS, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRES-REDUITS.

6 novembre 1847.

BANQUE D'EPARGNES

DE LA

CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, Francis Hincks, L. H. Holton, John E. Mills, Jacob De Witt, Joseph Bourret, P. Beaubien, L. T. Drummond, H. Judah, H. Mulholland, L. H. Holton, John Tully, Damase Masson, Joseph Grenier, Nelson Davis.

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CING PAR CENT sur tous les Dépôts.—Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les jeudis ou vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

BANQUE D'EPARGNES

EXTRAIT.

Balance due aux déposants, 31 juillet 1847. £1917- 8 9

30 Nov.—Montant déposé depuis le 31 juillet jusqu'à ce jour. £47800 7 1

Do. retiré do. 34214 3 8

Augmentation depuis le 31 juillet 13636 3 0

Balance due ce jour aux déposants £63053 12 2

Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS,

Bureau de la Banque d'Epargnes, de la Cité et du District, 46, Grande Rue St. Jacques, 30 novembre 1847.

La Banque sera transférée vers le 20 du courant, dans l'édifice, rue St. François Xavier, occupé actuellement par la Banque du Peuple.

L'Avenir,

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS SUE LA JEUNESSE.

Paraît tous les samedis sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens. L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance. On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 24 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourissart, agent.

ORNEMENTS D'EGLISE.

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE

AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur établissement.

Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.

L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en IMITATIONS mettent en défi les plus habiles coureurs. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité.

Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE ET

TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de

CHASUBLES TOUT FAITES.

AUSI—

CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. DAMAS Blanc, Gramois, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES

EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants.

Damas brochés en or et couleurs. (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOFFES ET VOILES DE BENEDICTION. Les Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités

ETOFFES AORNEMENS.

Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (à seins nouveaux). Moire d'or à reflets riches et brillants.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs. Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suite de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabrications de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'EGLISE.

Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ostensoirs Ciboirs Encensoirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Eglise dans les campagnes.

MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exotiques (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications à cesaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à

J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St. New-Yor

ACADEMIE

POUR LES JEUNES DEMOISELLES,

QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SEURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêts à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier; cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet.

On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre année accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

A la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront gués par la bonne conduite, l'application et le succès.

St. Jean, août, 1847.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Editeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 4
Chaque insertion subséquente, 0 0 10
Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] cinq lignes, 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1
Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, [pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & CIE., Libraires
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Piro. V.
Ste. Anne, M. F. PILOTE, Piro. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'Ecole près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVY & JOS. CHAPELEAU,

PROPRIÉTAIRES DES MELANGES.